



## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

### Honoraires de transaction

Prix de vente	% d'honoraires
De 10 000 € à 70 000 €	11 %
De 70 001 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 120 000 €	8 %
De 120 001 € à 200 000 €	7,5%
De 200 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 300 000 €	6,5 %
De 300 001 € à 400 000 €	6 %
De 400 001 € à 500 000 €	5,5 %
De 500 001 € à plus	5 %

➤ **Terrain à bâtir : 10 %**

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

**Cas particulier** ➔ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.
- Pour les sociétés et marchands de biens : honoraires de 5 % à 10 % du prix de vente.
- Pour les parkings : tarif fixe de 3000 € par lot.

## Location – Barème à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

### A LA CHARGE DU BAILLEUR :

#### Baux d'habitation

Etat des lieux d'entrée	3 € /m2
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Zone Tendue A : 10 €/m <sup>2</sup>
Entremise et négociation	un mois de loyer hors charges , diminué des honoraires précités,

#### Parkings, Boxes, Garages

Honoraires de location, rédaction du bail	150 €
---	-------

### A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

#### Baux d'habitation

Etat des lieux d'entrée	3 € /m2
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Zone Tendue A : 10 €/m <sup>2</sup>

#### Baux commerciaux et professionnels

Honoraires de location	10% du loyer annuel
------------------------	---------------------

#### Parkings, Boxes, Garages

Honoraires de location, rédaction du bail	150 €
---	-------

N° TVA intra-communautaire : FR 27848275772 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier – Carte professionnelle n° CPI 3301 2019 000 039 763 délivrée par la CCI de Bordeaux Gironde – CFE de Bordeaux – 17 Place de la Bourse 33076 Bordeaux Cedex – Activité : Transaction et Location. Pour l'activité de transaction, ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération. Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## Gestion locative – Barème à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

AMCT Laforêt SARL - capital de 8000 € - RCS EVRY 491 2247 765

### A LA CHARGE DU BAILLEUR :

<b>Honoraires de gestion mensuels</b>	<b>7.00% HT</b>
<b>Garantie de loyer impayés</b>	<b>2.30%</b>
Renouvellement ou avenant baux d'habitation	150 €
Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels	5% du loyer annuel
Etat préparatif à la déclaration des revenus fonciers	50 €
Suivi travaux de remise en état	10% des travaux
Gestion de sinistres	10% de l'indemnité
Autres prestations (Représentation AG, commission de conciliation)	50 € / heure

### A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Renouvellement ou avenant baux d'habitation	150 €
Renouvellement ou avenant baux commerciaux et professionnels	5% du loyer annuel